

Procès-verbal de la séance ordinaire des membres du conseil municipal de Chute-aux-Outardes, tenue le 18 novembre 2024, à 20h à la salle socioculturelle de la chute, située au 18 rue du Golf, en la municipalité de Chute-aux-Outardes, province de Québec.

La séance est présidée par l'honorable Christian Malouin, maire, en présence de Rick Tanguay, directeur général et greffier-trésorier.

À laquelle étaient présents :

Isabelle Desbiens, conseillère au poste n° 3

Billy Tremblay, conseiller au poste n° 4

Keven Tremblay, conseiller au poste n°2

Marc Malouin, conseiller au poste n° 5

Christine Côté, conseillère siège n° 1

Éric Desbiens, conseiller au poste n° 6

Étaient absents :

Étaient également présents :

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

1.1 Vérification des présences, du quorum et ouverture de la séance

CONSIDÉRANT que le directeur général prend note des présences;

CONSIDÉRANT que monsieur le président constate le quorum et souhaite la bienvenue à l'assistance. Il y a 7 personne(s) présente(s).

EN CONSÉQUENCE, monsieur le président déclare la séance ouverte. Il est 20h00.

3. ADOPTION DES ORDRES DU JOUR

3.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour

**Rés. no
2024-168**

CONSIDÉRANT que le président procède à la lecture de l'ordre du jour proposé;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme Isabelle Desbiens, appuyé de M. Marc Malouin, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'adopter l'ordre du jour tel que lu.

**Rés. no
2024-169**

3.2 Adoption de l'ordre du jour de consentement

CONSIDÉRANT que la municipalité adhère aux principes d'ordre du jour de consentement qui consiste à regrouper tous les éléments de routine, de pure formalité et d'information non controversés ne nécessitant pas de délibération afin de les adopter en bloc, sans discussion;

CONSIDÉRANT que le président fait lecture des items constituant l'ordre du jour de consentement, à savoir :

1. Rapport mensuel d'activité, service de l'aménagement, de l'urbanisme et du zonage;
2. Rapport mensuel d'activité, service de sécurité incendie;
3. Rapport mensuel d'activité, service des travaux publics;
4. Liste sélective des déboursés au 2024-11-08;
5. Relevés bancaires d'octobre 2024;
6. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire d'octobre 2024;

CONSIDÉRANT que le président demande aux membres s'il y a un ou des items qui doivent être retirés pour être inclus dans l'ordre du jour courant de la séance;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Éric Desbiens, appuyé de Mme Christine Côté, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'adopter en bloc les items placés à l'ordre du jour de consentement.
- ii. Que lors de la préparation du procès-verbal, le greffier-trésorier inclut le texte intégral des résolutions qui ont été adoptées dans le cadre de l'ordre du jour de consentement, à savoir :
 - a. D'adopter le procès-verbal de la 10e séance ordinaire, tenue le 28 octobre 2024.
 - b. D'accepter de dépôt des rapports présentés.

- c. D'entériner les dépenses présentées à la liste sélective des déboursés, comme si elles avaient été préalablement autorisées par résolution du conseil.

6. AFFAIRES REPORTÉES

**Rés. no
2024-170**

6.1 Mandat de services technique visant l'accompagnement de la Municipalité dans la révision de son plan d'urbanisme

CONSIDÉRANT l'offre de service reçue de IGÉO inc dans le dossier cité en exergue;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'un contrat visant des services techniques, d'une valeur estimée inférieure au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjudgé qu'après une demande de soumissions publique en vertu de l'article 935 du Code municipal (RLRQ, c. C-27.1);

CONSIDÉRANT les dispositions du règlement concernant la gestion contractuelle (r.438-2019);

CONSIDÉRANT que la municipalité désire conclure ce contrat de gré à gré;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme Isabelle Desbiens, appuyé de Mme Christine Côté, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'octroyer le contrat à IGÉO inc pour un budget total n'excédant pas 51740\$, incluant les taxes.
- ii. De financer cette dépense par affectation de l'excédent de fonctionnement non affecté.

7. AFFAIRES RÉGLEMENTAIRES Avis de motion et projet de règlement; Adoption des règlements;

**Rés. no
2024-171**

7.1 Adoption politique n° RH 5.20 – Directive particulière relative à l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle

CONSIDÉRANT le projet de politique n° RH 5.20 remis aux membres du conseil lors de la séance préparatoire tenue le 11 novembre 2024;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Éric Desbiens, appuyé de M. Billy Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'adopter la politique n° RH 5.20 Directive particulière relative à l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle, tel que présentée

**Rés. no
2024-172**

7.2 Avis de motion et dépôt du projet de règlement n° 464-2024 - Règlement modifiant le règlement sur la gestion contractuelle

M. Éric Desbiens donne avis de motion et dépose le projet de règlement n° 464-2024 intitulé Règlement modifiant le règlement sur la gestion contractuelle. Le projet de règlement sera soumis au vote du conseil lors d'une prochaine séance, en vue de son adoption.

**Rés. no
2024-173**

7.3 Candidature au Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU)

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel remis aux membres du conseil en appui à la présente résolution;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Marc Malouin, appuyé de M. Éric Desbiens, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. De rejeter la candidature reçue.
- ii. D'autoriser la direction de la municipalité à publier une nouvelle appel de candidature pour le poste vacant au sein du CCU.

8. AFFAIRES PRINCIPALES À L'ÉTUDE

**Rés. no
2024-174**

8.1 Nomination des signataires aux comptes bancaires de la municipalité

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de modifier les signataires aux comptes bancaires de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Billy Tremblay, appuyé de Mme Christine Côté, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. De nommer les personnes suivantes comme signataires aux comptes bancaires de la municipalité :
 - a. D'une part, le maire, Christian Malouin **ou en son absence** le maire suppléant, Éric Desbiens

- b. D'autre part, la greffière-trésorière Annie Bérubé **ou en son absence** le directeur général, Rick Tanguay
- ii. Que la présente résolution autorise la signature des effets bancaires, des billets et des obligations.
- iii. Que les personnes suivantes soient retirées de la liste des signataires autorisés : Caroline Hovington et Sabrina Jean.

Rés. no
2024-175

8.2 **Contrat avec FQMS concernant la fourniture de services techniques en cybersécurité**

CONSIDÉRANT que lea Village de Chute-aux-Outardes a besoin d'être protégée à l'égard des attaques de pirates informatiques de plus en plus fréquentes, mais ne possède pas les ressources à l'interne pour répondre à son objectif de protection;

CONSIDÉRANT que FQM Services, coopérative de solidarité (ci-après « FQMS ») offre des services professionnels en matière de cybersécurité (ci-après les « Services en cybersécurité ») destinés à mettre en place une stratégie intégrée et agrégée de protection des ressources informationnelles et de soutien pour la remédiation, lesquelles comprennent :

- a) La surveillance, la détection, et la remédiation des points de terminaison;
- b) Une surveillance et le contrôle des boîtes de courriels et messageries;
- c) L'analyse annuelle du Dark web;
- d) La mise en place d'un programme de formation et de sensibilisation aux cyber-risques;

CONSIDÉRANT que les Services en cybersécurité ainsi offerts par FQMS sont adaptés aux besoins des organisations municipales;

CONSIDÉRANT que le Village de Chute-aux-Outardes désire retenir les services de FQMS en vue de la fourniture des Services en cybersécurité;

CONSIDÉRANT qu'il est conséquemment opportun que lea Village de Chute-aux-Outardes conclût un contrat avec FQMS en vue de la fourniture des Services en cybersécurité;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme Isabelle Desbiens, appuyé de Mme Christine Côté, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. QUE lea Village de Chute-aux-Outardes retienne les services de FQMS relativement à la fourniture des Services en cybersécurité ;

- ii. QU'à cette fin, ~~lea~~ Village de Chute-aux-Outardes signe un contrat avec FQMS selon les termes et conditions contractuels usuels de FQMS, le tout sujet aux ajustements nécessaires, le cas échéant ;
- iii. QUE Rick Tanguay, directeur général, soit autorisé à signer ce contrat avec FQMS et tout document pour devenir membre de FQMS ;
- iv. QUE Rick Tanguay, directeur général, ou toute personne qu'il désigne soit ~~autorisé(e)~~ autorisé à transmettre tout document ou effectuer toute formalité découlant du contrat à intervenir avec FQMS ou pour donner suite à la présente résolution ;
- v. QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- vi. QU'UN exemplaire de la présente résolution soit transmis à la FQM.

Rés. no
2024-176

8.3 Demande d'aide financière - LA FABRIQUE SAINT-AUGUSTIN DE CHUTE-AUX-OUTARDES

CONSIDÉRANT la demande de soutien financier par La Fabrique Saint-Augustin de Chute-aux-Outardes pour leur campagne de financement annuelle;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Éric Desbiens, appuyé de M. Billy Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'accorder une aide financière d'un montant de 250 \$, à La Fabrique Saint-Augustin de Chute-aux-Outardes pour leur campagne de financement annuelle.

Rés. no
2024-177

8.4 Demande d'autorisation pour ralentissement routier – Conseil 5799 des Chevaliers de Colomb

CONSIDÉRANT que la municipalité a reçu du conseil 5799 des Chevaliers de Colomb, une demande d'appui pour la tenue d'un ralentissement routier, en vue de la tenue de la guignolée des médias;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme Isabelle Desbiens, appuyé de M. Billy Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. Que la municipalité appuie le conseil 5799 des Chevaliers de Colomb dans la tenue de la guignolée des médias;

- ii. Que la municipalité autorise la tenue d'un ralentissement routier le 5 décembre 2024 ainsi que la collecte porte à porte prévue le 17 novembre 2024;
- iii. D'autoriser le service de sécurité incendie de la municipalité à assister le conseil 5799 des Chevaliers de Colomb dans la tenue de cette activité, entre autres, par la gestion de la sécurité entourant l'activité, incluant l'utilisation de ressources municipales à cette fin.

**Rés. no
2024-178**

8.5 Ouverture de poste - Directeur des travaux publics

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel remis aux membres du conseil en appui de la présente résolution;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Marc Malouin, appuyé de M. Keven Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'autoriser le directeur généra à procéder à l'ouverture de poste visant l'embauche d'un directeur des travaux publics
- ii. D'autoriser le directeur général à mandater MALLETT S.E.N.C.R. pour le processus de recrutement.

**Rés. no
2024-179**

8.6 Acceptation de la démission de Mathieu Ouellet à titre d'e apprenti pompier

Sur la proposition de M. Éric Desbiens, appuyé de Mme Christine Côté, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'accepter la démission de Mathieu Ouellet, occupant la fonction d'e-apprenti pompier, à compter du 18 novembre 2024.
- ii. D'autoriser le directeur général à entreprendre les démarches nécessaires afin de combler cette vacance.

**Rés. no
2024-180**

8.7 Acceptation de la démission de Nicolas Gauthier à titre de pompier à temps partiel

Sur la proposition de M. Éric Desbiens, appuyé de Mme Christine Côté, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'accepter la démission de Nicolas Gauthier, occupant la fonction de pompier à temps partiel, à compter du 18 novembre 2024.
- ii. D'autoriser le directeur général à entreprendre les démarches nécessaires afin de combler cette vacance.

Rés. no
2024-181

8.8 Acceptation de la démission de Jason Gagnon à titre de pompier à temps partiel

Sur la proposition de M. Éric Desbiens, appuyé de Mme Christine Côté, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'accepter la démission de Jason Gagnon, occupant la fonction de pompier à temps partiel, à compter du 19 juin 2024.
- ii. D'autoriser le directeur général à entreprendre les démarches nécessaires afin de combler cette vacance.

Rés. no
2024-182

8.9 Congédiement de Mathieu Côté - Pompier à temps partiel

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel remis aux membres du conseil en appui à la présente résolution;

CONSIDÉRANT le directeur du service incendie a constaté l'inactivité de Mathieu Côté pour une période supérieure à 6 mois;

CONSIDÉRANT que l'article 5.02 du contrat de travail prévoit que cette inactivité entraîne automatiquement la perte de son service continu, autorisant l'employeur à mettre fin au lien d'emploi;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme Christine Côté, appuyé de M. Keven Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. De mettre un terme au contrat de travail de Mathieu Côté à compter du 18 novembre 2024.
- ii. Que toutes les indemnités et prestations exigibles par la loi lui soient payées.
- iii. Que la direction de la Municipalité soit autorisée par la présente, à entreprendre, en vue de la mise en œuvre des objectifs des résolutions, les actions qu'elle jugera nécessaires à leur pleine et entière réalisation, ainsi que la délivrance de tous les documents et attestations.
- iv. Que toute action entreprise par la direction avant la date d'adoption des présentes résolutions et qui rentre dans le cadre de l'autorité ainsi conférée est ratifiée,

confirmée et approuvée comme fait et acte de la Municipalité.

**Rés. no
2024-183**

8.10 Congédiement de Tommy Dufour - Pompier à temps partiel

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel remis aux membres du conseil en appui à la présente résolution;

CONSIDÉRANT le directeur du service incendie a constaté l'inactivité de Tommy Dufour pour une période supérieure à 6 mois;

CONSIDÉRANT que l'article 5.02 du contrat de travail prévoit que cette inactivité entraîne automatiquement la perte de son service continu, autorisant l'employeur à mettre fin au lien d'emploi;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme Christine Côté, appuyé de M. Keven Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. De mettre un terme au contrat de travail de Tommy Dufour à compter du 18 novembre 2024.
- ii. Que toutes les indemnités et prestations exigibles par la loi lui soient payées.
- iii. Que la direction de la Municipalité soit autorisée par la présente, à entreprendre, en vue de la mise en œuvre des objectifs des résolutions, les actions qu'elle jugera nécessaires à leur pleine et entière réalisation, ainsi que la délivrance de tous les documents et attestations.
- iv. Que toute action entreprise par la direction avant la date d'adoption des présentes résolutions et qui rentre dans le cadre de l'autorité ainsi conférée est ratifiée, confirmée et approuvée comme fait et acte de la Municipalité.

**Rés. no
2024-184**

8.11 Congédiement de Alexandre Gagné - Pompier à temps partiel

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel remis aux membres du conseil en appui à la présente résolution;

CONSIDÉRANT le directeur du service incendie a constaté l'inactivité de Alexandre Gagné pour une période supérieure à 6 mois;

CONSIDÉRANT que l'article 5.02 du contrat de travail prévoit que cette inactivité entraîne automatiquement la

perte de son service continu, autorisant l'employeur à mettre fin au lien d'emploi;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme Christine Côté, appuyé de M. Keven Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. De mettre un terme au contrat de travail de Alexandre Gagné à compter du 18 novembre 2024.
- ii. Que toutes les indemnités et prestations exigibles par la loi lui soient payées.
- iii. Que la direction de la Municipalité soit autorisée par la présente, à entreprendre, en vue de la mise en œuvre des objectifs des résolutions, les actions qu'elle jugera nécessaires à leur pleine et entière réalisation, ainsi que la délivrance de tous les documents et attestations.
- iv. Que toute action entreprise par la direction avant la date d'adoption des présentes résolutions et qui rentre dans le cadre de l'autorité ainsi conférée est ratifiée, confirmée et approuvée comme fait et acte de la Municipalité.

Rés. no
2024-185

8.12 Congédiement de Gilles Tremblay - Pompier à temps partiel

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel remis aux membres du conseil en appui à la présente résolution;

CONSIDÉRANT le directeur du service incendie a constaté l'inactivité de Gilles Tremblay pour une période supérieure à 6 mois;

CONSIDÉRANT que l'article 5.02 du contrat de travail prévoit que cette inactivité entraîne automatiquement la perte de son service continu, autorisant l'employeur à mettre fin au lien d'emploi;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme Christine Côté, appuyé de M. Keven Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. De mettre un terme au contrat de travail de Gilles Tremblay à compter du 18 novembre 2024.
- ii. Que toutes les indemnités et prestations exigibles par la loi lui soient payées.
- iii. Que la direction de la Municipalité soit autorisée par la présente, à entreprendre, en vue de la mise en œuvre des objectifs des résolutions, les actions qu'elle jugera nécessaires à leur pleine et entière réalisation, ainsi que la délivrance de tous les documents et attestations.

- iv. Que toute action entreprise par la direction avant la date d'adoption des présentes résolutions et qui rentre dans le cadre de l'autorité ainsi conférée est ratifiée, confirmée et approuvée comme fait et acte de la Municipalité.

9. AFFAIRES NOUVELLES OU DIVERSES

Avis de proposition Proposition sans préavis Affaires diverses

9.1 Proposition du partage des revenus du projet éolien Pashu Napeu

Une rencontre aura lieu le 25 novembre 2024.

Le sujet sera remis à l'ordre du jour de la prochaine séance.

9.2 Encadrement des demandes de rencontre avec le conseil municipal

Voir dans quelles circonstances il peut ~~être~~ justifié de demander une rencontre avec le conseil pour les citoyens et organisations.

Les principes mis de l'avant jusqu'à présent sont les suivants:
Les demandes ~~de~~ devraient être acheminées à la direction de la municipalité.

La direction évaluera la pertinence de tenir une rencontre avec le conseil.

Au besoin, la direction pourra en discuter avec le maire pour connaître son avis.

Si la demande presse, il est possible de consulter par courriel. Les membres du conseil vont prendre la question en délibérer afin de mettre en place des directives claires sur la question.

9.3 Avancement du projet de mise aux normes des installations de production d'eau potable

Le maire a soulevé des questions concernant le volet acquisition de terrain. Des représentants de la MRC lui ont dit qu'il n'y avait aucune demande d'acquisition de terrain qui

leur avait été acheminée dans le but d'acheter le terrain visé par le projet.

Le directeur général soutient qu'il y a une demande de faite en bonne et due forme. Il indique au conseil qu'il va faire des vérifications et leur revenir.

Après vérification de la part du directeur général, l'information rapportée par le maire est inexacte. Il y a bel et bien une demande d'acquisition de faite dans le cadre de ce projet. Elle porte le numéro 0960-35-9184.71 - Dossier nouvelle usine de traitement de l'eau.

Cependant, il semble que la MRC soit en attente d'un certificat de non-contravention à la réglementation municipale, afin de poursuivre les démarches de consultation en vue de la vente du terrain.

9.4 Coupes de bois dans les limites du village

Plusieurs personnes ont remis en question les travaux sylvicoles qui ont été faits du côté Est de l'entrée Nord de la municipalité. Le maire a rencontré les représentants de la MRC qui ont autorisé les travaux.

La MRC va donner un contrat afin de déchiqeter les arbres morts qui sont demeurés sur place. Ensuite ils vont replanter des arbres sur la surface coupée.

Ces travaux ne seront pas réalisés avant le printemps.

Le maire va demander qu'une date soit fixée afin de s'assurer que les travaux soient réalisés le plus tôt possible le printemps prochain.

9.5 Projet de vidéo promotionnel concernant les OSBL et leurs services offerts

Suite à la vidéo promotionnelle réalisée par DISTILLERIE QUÉBEC NORTH SHORE et aux discussions qui ont eu lieu entre la municipalité et l'entreprise, il a été suggéré de faire une vidéo promotionnelle mettant en valeur les aspects positifs de notre milieu de vie, par l'intermédiaire des OSBL œuvrant dans notre communauté.

Tous sont d'accord pour qu'une vidéo de promotion soit réalisée.

Nous allons solliciter la TVRP pour la production de la vidéo. Mme Jessy Charette sera la responsable du projet.

Mme Christine Côté accompagnera le comité de projet.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS
Première partie pour les personnes présentes;
Deuxième partie pour les questions écrites;

Rés. no
2024-186

11.1 Période de questions orales

CONSIDÉRANT que la première partie de la période de questions, d'une durée maximale de 15 minutes, est réservée aux questions orales des personnes présentes à la séance ;

CONSIDÉRANT que le président a accordé le droit de parole à ceux et celles qui désiraient poser une question ;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme Christine Côté, appuyé de Mme Isabelle Desbiens, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. De fermer la période de questions orales.

Rés. no
2024-187

11.2 Période de questions écrites

CONSIDÉRANT que la deuxième partie de la période de questions, d'une durée maximale de 10 minutes, est réservée aux questions écrites transmises par des citoyennes et citoyens ;

CONSIDÉRANT que le greffier-trésorier a fait lecture des questions écrites qu'il a reçues en vue de la séance ;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Billy Tremblay, appuyé de M. Marc Malouin, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. De fermer la période de questions écrites.

12. CLÔTURE DE LA SÉANCE

Rés. no
2024-188

12.1 Fermeture de la séance

CONSIDÉRANT que l'ordre du jour est épuisé;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Éric Desbiens, appuyé de Mme Isabelle Desbiens, il est résolu à l'unanimité des conseillers de fermer la séance. Il est 20h35.

Christian Malouin,
maire.

Rick Tanguay,
directeur général et
greffier-trésorier.